Séance du mercredi 11 mars 2020	
---------------------------------	--

L'an deux mil-vingt et le 11 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN,

Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN,

Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Hervé POTHIER.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Madame Émilie PINARD était absente, Monsieur François CATHELINEAU était absent, Madame Marie-Agnès GARNIER était absente.

Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Michel THOUVIGNON,

Monsieur Dominique LELIEVRE a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2020.
- Adhésion mutualisée GIP RECIA : DPO (délégué à la protection des données personnelles). **Délibération.**
- Sortie scolaire Collège de Tigy et demande de participation financière. Délibération

Informations diverses

- Transmission des dossiers communaux en cours.

Conseil municipal: approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2020 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 mars 2020

Présents: Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN,

Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN,

Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE

Référence 2020-03-9 L'an deux mil-vingt et le 11 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Objet de la délibération

Demande de participation financière collège de Tigy. Rectificatif

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	9	10

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Madame Émilie PINARD était absente. Monsieur François CATHELINEAU était absent,

Madame Marie-Agnès GARNIER était absente.

Monsieur Michel MEUNIER.

Date de la convocation 07/02/2020

Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Michel THOUVIGNON,

Date d'affichage 06/032020

Vote A l'unanimité

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 20/03/2020

Εt

Publication ou notification du :

Objet de la délibération: Cette délibération retire et remplace la délibération 2020-02-6

Demande de participation financière collège de Tigy.

Monsieur Dominique LELIÈVRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le collège de Tigy a envoyé un courrier en date du 07/01/2020 de demande de participation financière pour 7 élèves du collège domiciliés dans la commune de Sigloy. Du 06 au 10 avril 2020, ces élèves vont participer à un séjour multi-activités sportives à Lathus (86). Les professeurs de sport se permettent de solliciter les membres du Conseil Municipal car une fois les différentes aides obtenues par le collège (vente de chocolats, Association des parents d'élèves et du Fover Socio Educatif du collège) il reste 156 € par élève à la charge des parents. Ainsi, la participation financière de la commune de Sigloy permettrait de réduire la participation de chaque famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE de fixer le montant de la participation communale pour ce séjour à 78 € par élève.

La participation financière de la commune de Sigloy d'un montant de 78 € sera attribuée aux élèves de la commune et concerne donc : YANG T., BOURSIN N., WASIK A., POINT O., RAGUENEAU C., ELICECHEA L. ET REMADNA Q.

> Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme,

> > Le Maire,

Michel THOUVIGNON.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération concernant l'adhésion à GIP RECIA ne pourra être votée ce soir. En effet, la demande de renseignements complémentaires à ce sujet auprès de la Communauté de communes des Loges n'ayant pas aboutie, il est impossible de se prononcer dessus.

En revanche, après avoir eu un appel du Collège de Tigy nous demandant de rajouter un élève (qui est venu habiter à Sigloy entre-temps) concernant une participation financière de la commune pour une sortie scolaire, Monsieur le Maire propose de délibérer dessus, les membres du Conseil Municipal acceptent.

La participation financière de la commune pour la sortie scolaire concerne donc 7 élèves et non 6.

- Transmission des dossiers communaux en cours : Monsieur le Maire a fait un point pour transmettre les informations sur les dossiers en cours.

La séance est levée à 21h00.